

[Accueil](#) / [Blog](#)

Le mariage pour toutes et tous - de quoi il s'agit

21. août 2021

Le 26 septembre, les électeurs·trices suisses se prononceront sur le mariage pour toutes et tous. Dans cet article, nous expliquons ce qu'est le mariage pour toutes et tous - et ce qu'il n'est pas.

Status Quo

Les couples de sexe différent peuvent se marier aujourd'hui, les couples de même sexe ne le peuvent pas. Nous pouvons illustrer cette inégalité de traitement en utilisant l'exemple de couples réels : Alors que Philippe et Johanna peuvent se marier et sont considérés comme mari et femme, Yannik et Thierry ainsi que Silvana et Sophie n'ont que la possibilité d'enregistrer leur partenariat.



Supposons à présent que les trois couples veulent se marier. Un couple peut le faire, les autres non.

Il existe des différences juridiques importantes entre le partenariat enregistré et le mariage en termes de naturalisation, d'accès à la procédure d'adoption et de don officiel de sperme, ainsi que de rentes de veufs·ves. Dans le cas de nos couples, cela se présente comme suit :

- Philippe bénéficie des avantages de la **naturalisation facilitée** grâce à son mariage avec Johanna. Yannik reçoit un permis de séjour ou d'établissement grâce à l'enregistrement de son partenariat avec Thierry, mais il ne peut pas bénéficier de la naturalisation facilitée.
- Philippe et Johanna sont approuvés pour la procédure d'**adoption conjointe**. Par conséquent, ce couple peut adopter conjointement des enfants. Silvana et Sophie ne peuvent adopter un enfant que s'il est lié biologiquement à l'une d'elles. L'accès à la procédure d'adoption conjointe leur est refusé. Cela vaut également pour Yannik et Thierry.
- Philippe et Johanna ont accès à un **don de sperme** officiel s'ils ne peuvent pas avoir d'enfant par voie naturelle. Silvana et Sophie n'ont pas accès au don de sperme en Suisse.
- À la mort de Philippe, Johanna reçoit une **rente de veuve**, quel que soit l'âge des enfants communs. Toutefois, si Silvana décède, Sophie ne reçoit une rente de veuve que si l'enfant commun (adopté par Silvana, l'enfant biologique de Sophie) a moins de 18 ans.
- En raison de la distinction entre le mariage et le partenariat enregistré, Yannik et Thierry, Silvana et Sophie doivent également divulguer leur orientation sexuelle lorsqu'ils·elles indiquent leur état civil. Par exemple, ils·elles doivent divulguer leur orientation sexuelle lorsqu'ils·elles postulent pour un emploi ou un appartement, sur les cartes d'identité et autres documents. Des informations qui ne regardent personne, pourrait-on penser, lorsqu'on déclare son statut marital.



L'égalité au lieu de l'approximation

Avec un Oui au mariage pour toutes et tous, la naturalisation simplifiée est **également** ouverte aux couples de même sexe. Avec un vote positif, les couples de même sexe auront **également** un accès conjoint à la procédure d'adoption. En cas de vote positif, les couples de femmes mariées pourront **également** avoir recours au don de sperme auprès d'une banque de sperme suisse officielle. Avec un vote positif, les couples de femmes mariées seront **également** reconnus comme des parents conjoints dès la naissance de l'enfant. Avec un vote positif, les couples de femmes auront **également** accès à la rente de veuve en cas de décès, tout comme les autres veuves. Un vote positif place les couples qui veulent se marier sur un pied d'égalité juridique, indépendamment de leur sexe et de leur orientation sexuelle.

Lisez maintenant nos arguments les plus importants en faveur du mariage pour toutes et tous :

Nous disons OUI à la dignité humaine

Nous disons OUI à la liberté

Nous disons OUI à l'égalité en droits

Nous disons OUI, car tout le monde gagne si l'amour gagne.

Nous disons OUI à la réalité

De quoi il ne s'agit pas

Le mariage pour toutes et tous ouvre l'accès au don de sperme aux couples de femmes et leur permet ainsi d'avoir des enfants ensemble grâce au don de sperme. Pour les couples d'hommes, la réalisation d'un éventuel désir d'enfant n'est possible que par l'adoption. La maternité de substitution (ainsi que le don d'ovules) est, et restera, interdite en Suisse pour tous les couples et n'est donc pas à discuter dans le cadre du mariage pour toutes et tous. Rien ne changera dans le fait que la maternité de substitution reste interdite en Suisse. Même si l'opposition aime utiliser la question des mères porteuses comme un pseudo-argument.

De quoi il ne s'agit pas non plus

En ce qui concerne le don de sperme, les opposant·es parlent également "d'enfants commandé·es" et d'enfants privé·es de père par la loi. En effet, le mariage pour toutes et tous crée des sécurités juridiques pour les enfants - notamment des couples de femmes. Si un·e enfant est conçu·e avec l'aide d'un donneur de sperme, il·elle a le droit de connaître l'identité de son père biologique à l'âge de 18 ans. Si l'enfant a été conçu·e par l'intermédiaire d'une banque de sperme suisse officielle, il·elle peut alors demander au gouvernement fédéral l'accès au registre des donneurs de sperme. Grâce à l'accès au don de sperme officiel, le mariage pour toutes et tous renforce ainsi le droit de l'enfant à savoir qui est son père biologique.

Prenons l'exemple d'un couple : Sophie tombe enceinte grâce à un don de sperme dans une banque de sperme suisse officielle. Silvana, en tant qu'épouse de Sophie, est enregistrée comme la mère de l'enfant ; elle ne peut pas contester la maternité. Il s'agit de s'assurer que le droit de filiation est accordé.

Les enfants des couples de même sexe bénéficient également d'autres garanties juridiques importantes grâce au mariage pour toutes et tous.

Rien de nouveau, seulement l'égalité

Le mariage pour toutes et tous a un objectif principal : l'égalité juridique des couples de même sexe par rapport aux couples hétérosexuels mariés. Le mariage pour toutes et tous n'ouvre rien qui ne soit déjà une réalité pour les couples hétérosexuels aujourd'hui. Il ne crée pas de "possibilités de classement des enfants". Le projet de loi ne prévoit pas de traitement préférentiel ni d'accès exclusif ou supplémentaire à la procréation médicalement assistée.

Il fait une chose : le mariage pour toutes et tous élimine les inégalités existantes entre les couples homosexuels et hétérosexuels et met les couples mariés sur un pied d'égalité, quel que soit leur sexe.

Autrice : Isabelle Gerber, directrice d'Opération Libero

Voulez-vous aussi vous engager pour le mariage pour toutes et tous ? Alors commandez nos flyers dès maintenant et propagez l'amour.

COMMANDÉZ DES FLYERS

Commandez dès maintenant vos flyers gratuits :

Deutsch A6

Sélectionnez la quantité



Deutsch A6

Sélectionnez la quantité



Français A6

Sélectionnez la quantité



Français A6

Sélectionnez la quantité



Afin d'être plus efficaces, nous aimons savoir où et quand nos arguments sont diffusés. Quand, où et comment allez-vous distribuer des flyers ?

SUivant ➤

Articles sur le sujet :



OUI au mariage pour toutes et tous le 26 septembre !

[Lire plus >](#)



Des bas pour l'égalité (à bas l'inégalité) ❤️

[Lire plus >](#)



"À amour égal, droits égaux" : Opération Libero lance sa campagne en faveur du mariage pour toutes et tous

[Lire plus >](#)



Soutenez Opération Libero à long terme.

[Devenir membre >](#)

Rendez notre travail possible.

[Faire un don >](#)



Engagez-vous aux côtés d'Opération Libero.

[S'engager >](#)

[Ehe für Alle](#)



Opération Libero est un mouvement politique engagé en faveur d'une Suisse ouverte et progressiste. Notre vision est celle d'une Suisse terre d'opportunités plutôt que musée en plein air. En nous positionnant sur les grands enjeux politiques, nous participons au débat public. Avec nos idées novatrices, nous insufflons une nouvelle dynamique et de nouvelles priorités. Nous ne nous identifions pas à un pays dans lequel le changement est perçu comme une menace. Au contraire, nous sommes persuadé·es que le meilleur de la Suisse est encore devant nous.

Opération Libero: 61-436811-2 | IBAN: CH95 0900 0000 6143 6811 2
| BIC: POFICHBEXXX

Opération Libero

3000 Berne
Suisse

futur@operation-libero.ch
<https://www.operation-libero.ch/fr>

Compte: 61-436811-2
IBAN: CH95 0900 0000 6143 6811 2
BIC: POFICHBEXXX

[Protection des données](#)

[Utilisation des dons](#)

[Chiffres-clés financiers](#)

[Faire un don](#)

[Réglage messagerie](#)